

L'ENTRAIN

Riche de notre passé,

pour créer l'avenir



Participation au journal:

**Guylaine Phaneuf
Solange Perreault
Monique Sévigny
Sonia Royer
Marie-Hélène Riopel
Jean Boudreault
Angèle Thouin
Sylvie Perreault, responsable**

Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous joindre à notre équipe en tout temps en contactant la responsable. Il y a de la place pour de nouvelles chroniques.

.....

*Sachez qu'il est possible pour les anciens **résidents de La Reine** de connaître ce qui se passe chez-nous!!! Il suffit de vous abonner au coût de 35 \$ par année. Faites alors parvenir votre chèque libellé à la Municipalité de La Reine, 1, 3^e ave ouest, La Reine, JOZ 2L0. N'oubliez pas d'y inscrire votre adresse au complet. À tous les mois, vous recevrez votre journal **l'Entrain**.*

.....

Tous ceux et celles qui ont des choses à faire paraître dans le journal, annonces ou articles pouvant intéresser la population, vous n'avez qu'à les déposer au bureau municipal, ou me les faire parvenir par courriel: sylvie.perr@tlb.sympatico.ca, avant le 15 de chaque mois. Plus la participation est grande, plus le journal est intéressant!

.....

*Votre journal est maintenant disponible sur le site internet de votre municipalité : **lareine.ao.ca** onglet "la municipalité" dans la marge gauche, journal local.*

MOT DE LA RESPONSABLE...

Vol. 23 # 1
Janvier 2023

Bonjour,

Quel bel hiver nous avons! J'avoue qu'il manque un peu de neige, mais la température est magnifique.

Profitons-en pour utiliser nos installations, entretenu par des bénévoles : la patinoire avec cabane chauffer pour mettre les patins, le sentier de ski de fond près du garage municipal et le sentier de raquette derrière le centre communautaire.

Joyeuses St-Valentin
Sylvie Perreault

Prochain journal le 22 février, merci de me faire parvenir vos articles pour le 20

Bonne fête !

FÉVRIER

- | | | | |
|----|---------------------|-------------------------|--------------------|
| 3 | Marie-Hélène Riopel | | |
| 3 | Diane Philippon | | |
| 3 | Julie-Pier Royer | Anniversaire de mariage | |
| 15 | Marc Riopel | | |
| 15 | Alanis Drolet | 12 | Michelle Carrier & |
| 15 | Célyne Philippon | | Jean-G. Thibault |
| 15 | Jacques Michaud | | |
| 16 | Nicole Racette | | |
| 21 | Derek Roy | | |
| 28 | Thérèse Caron | | |





Fraude Grands-parents en cours présentement en Abitibi-Témiscamingue, appel à la vigilance.

Des fraudeurs utilisant le stratagème connu sous le nom de fraude Grands-parents sont présentement actifs dans notre région. Plusieurs dossiers nous ont été rapportés dans le secteur du Témiscamingue, d'Amos, La Sarre et Rouyn-Noranda c'est pourquoi nous réitérons de nouveau un appel à la vigilance.

Rappelons que les personnes ciblées par ce stratagème de fraude ont été appelées par téléphone en mentionnant qu'un de leur proche, souvent un petit-fils, était détenu et avait besoin de quelques milliers de dollars pour être libéré, ou encore une situation où le petit-fils se trouve dans un hôpital à l'extérieur du pays et doit payer immédiatement certains soins médicaux, les fraudeurs invoquent l'urgence de la situation afin de soutirer le plus rapidement possible de l'argent à leurs victimes.

Lors de la conversation téléphonique, la mise en scène des fraudeurs implique parfois une personne qui se fait passer pour un policier ou un avocat.

Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes. Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs profitent de la vulnérabilité de certaines personnes âgées pour leur mettre de la pression.

C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

- Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Si un individu prétend agir au nom d'un organisme, communiquez directement avec l'organisme.
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.
- Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), ne lui faites pas confiance.
- Appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire qui vous a été présentée.

Si vous êtes victime de fraude, communiquez avec les organismes de services pertinents à votre situation en consultant l'Aide-mémoire – Vous êtes victime d'une fraude? Ou encore le Centre antifraude du Canada au **1-888-495-8501** ou via Internet au <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2022

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h02.

2. 22-12-290: ADOPTION DE L'AVIS DE CONVATION

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

- 1) **Ouverture de la séance;**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour;**
- 3) **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 à 19h00**
- 4) **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022 à 19h00**
- 5) **La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 5 Décembre 2022.**
- 6) **Correspondances**
 1. Association Pulmonaire du Québec
 2. Règlement sur la démolition des immeubles 2023
 3. Aide-mémoire ministère de la sécurité publique
 4. Statut Vidéotron
- 7) **Présentation des comptes à payer;**
- 8) **Diverses résolutions:**
 - 1) Contributions OMH 2022 et suivi
 - 2) Décision Vérification Comptable 2022;
 - 3) Horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes;
 - 4) Calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2023;
 - 5) Achat d'épipen;
 - 6) Autorisation du paiement des factures de décembre au 31;
 - 7) Distribution des responsabilités et tâches des élus 2021-2022;
 - 8) Formation deux Élu code d'éthique et en déontologie;
 - 9) Nomination Comité CCU citoyens;
 - 10) Double mutation mai 2022-novembre 2022 pour la propriété de M. Bellavance terrain du a une erreur de notaire (Correction mutation);
 - 11) Renouvellement du contrat d'assurance de dommages avec la FQM Assurances ;
 - 12) Réforme de la tarification 2023 pour le service de soutien technique de la Coopérative d'informatique municipale (CIM);
 - 13) Entente déneigement de Rock Chabot;
 - 14) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour 2023;
 - 15) Renouvellement de contrat d'incendie 2023 avec la caserne de Dupuy;
 - 16) Cotisation au Réseau Biblio pour 2023
 - 17) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 18) Renouvellement de l'entente relative au contrôle des animaux
 - 19) Demande d'achat de terrains Réjean Bernard
 - 20) Dualco avis d'indexation + comité mise en valeur des lots intra et épars- facture Gravière
 - 21) Reddition Emploi Étudiant Canada
 - 22) Demande d'emploi Étudiant 2023
 - 23) Demande de citoyens 1^{ère} avenue Est
 - 24) Traitement des élus
 - 25) Plan de mesure d'urgence – Génératrice (ADG)
 - 26) Clic Sécure renouvellement
 - 27) CIA Migration budget
- 9) **Période de questions (de 19h30 à 20h);**
- 10) **Voirie;**
- 11) **Inspecteur Municipal;**
Suivi de Dossiers;
- 12) **Ponts;**

13) **Projet et Développement;**

- 1) Résolution soumettre Projet volet 4
- 2) Résolution soumettre Projet SLAT
- 3) Programme encouragement Activité physique Club Optimiste
- 4) MADA et Politique familiale (Sondage)
- 5) Politique Studio mise en forme

14) **Varia (Sujets Divers)**

- 1) Données du système – usine de pompage
- 2) Déclaration des intérêts pécuniaires des élus 2023 suite
- 3) Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget et programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;
- 4) Date de la séance pour adoption pour déterminer le taux de taxes 2023
- 5) Lumière Sentier Raquette et cabane de bois
- 6) Projet formation Eau portable inscription
- 7) Déneigement Paroisse Saint Philippe La Reine
- 8) Rue de bord de l'eau
- 9) Transport Adapté
- 10) Radiation comité d'embellissement

15) **Suivi et Actions à faire;**

16) **Rapport des activités du maire et des conseillers;**

17) **Clôture de la séance.** Il est ___ h ___

3. 22-12-291 : **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
7 NOVEMBRE 2022.

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022.

4. 22-12-292 : **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022.

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022.

5. La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 5 décembre 2022.

6. **CORRESPONDANCES**

1. Association Pulmonaire du Québec
2. Règlement sur la démolition des immeubles 2023
3. Aide-mémoire ministère de la sécurité publique
4. Statut Vidéotron

7. 22-12-293 : **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour Novembre 2022, au montant de **29 735.54\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en Novembre 2022 pour les semaines 44-45, 46-47 de **6 680.20\$** \$ et les DAS provinciales et fédérales; remises d'Octobre 22 payées en Novembre 2022 pour **1725.36\$**.
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels de Novembre 2022 au montant de **1058.22**.
- Soit : le grand total des dépenses pour novembre 2022 pour **39 199.32\$**.

8. DIVERSES RÉOLUTIONS

1) 22-12-294 : Contributions OMH 2022

CONSIDÉRANT QUE l'OMH n'a pas remis la facture 2022 de la contribution du montant exact et vérifié pour l'année 2021 payable en 2022;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de payer la contribution budgétée au Budget de 2021 soit 4437.00\$ représentant 10% du déficit budgété de 2021 selon l'OMH.

2) 22-12-295 : Décision Vérification Comptable 2022

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir un avenant à la soumission du 2 décembre 2020 pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la hausse au montant de 2490\$ de plus que la soumission initiale. Cette hausse est dû aux nouvelles exigences en lien avec la norme nationale d'audit NCA révisée, cela engendrera des travaux supplémentaires, dans la mission d'audit donc ces des coûts supplémentaires qui n'avais pas été prévu au moment du dépôt de l'offre de service en 2020.

3) 22-12-296 : Horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement.

4) 22-12-307 : Calendrier des séances régulières du conseil municipal 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier 2023 des dates décidées par les élus pour les assemblées régulière de 2023 et d'afficher l'avis public.

9 Janvier 2023	6 Février 2023	7 Mars 2023
3 Avril 2023	1 Mai 2023	5 Juin 2023
4 Juillet 2023	7 Aout 2023	5 Septembre 2023
2 Octobre 2023	6 Novembre 2023	4 décembre 2023

5) 22-12-298 : Achat d'épipen;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de faire l'achat d'un épipen le plus rapidement possible et de le déposer à la place habituelle.

6) 22-12-299 : Autorisation du paiement des factures de décembre au 31;

Il est proposé et résolu à l'unanimité permettre à la directrice générale de payer les factures jusqu'au 31 décembre 2022.

7) 22-12-300 : Distribution des responsabilités et tâches des élus 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la distribution des responsabilités des tâches des élus doivent être mise à jour vu la nomination de deux nouveaux élus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter les répartitions des responsabilités et tâches entre les élus 2022-2023 comme prévu en date de cette séance.

8) 22-12-301 : Formation deux Élu code d'éthique et en déontologie;

CONSIDÉRANT QUE la formation du code d'éthique et en déontologie est obligatoire pour les nouveaux élus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que les deux élus réservent avec la directrice générale, le plus tôt possible, leur formation en ligne pour suivre le cours obligatoire, le délai est de six mois après la nomination d'élus.

9) 22-12-302 : Nomination Comité CCU citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a obligation de reformer le comité de CCU citoyens;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le comité CCU citoyens soit formé comme suit :

Représentant Élus : Mme Chantal Godbout

Représentant citoyens : M. Jacques Perreault

Représentant citoyens : M. Bruno Roy

Secrétaire : Mme Sylvie Perreault.

10) 22-12-303 : Double mutation mai 2022-novembre 2022 propriété matricule 0813 42 9577

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu double mutation de chargé en mai 2022 et en novembre 2022 pour une propriété portant le matricule 0813 42 9577;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de faire la correction telle que le notaire le stipule a son dossier.

11) 22-12-304 : Réforme de la tarification 2023 pour le service de soutien technique de la Coopérative d'informatique municipale (CIM);

Il est proposé et résolu à l'unanimité de renouveler le service du soutien technique de la coopérative d'informatique municipale (CIM) en tenant compte de la réforme de tarification pour 2023 au montant de 3800.00\$ plus taxe et un soutient de 10 heures gratuit.

12) 22-12-305: Entente déneigement de Rock Chabot;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de déneigement de M. Roch Chabot pour 2022-2023 au montant de 325.00\$ comme l'an dernier.

13) 22-12-306: Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise

Il est proposé et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la fédération québécoise des municipalités pour 2023 au montant de 1064.43\$ plus taxe.

14) 22-12-297 : Renouvellement de contrat d'incendie 2023 Dupuy;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy nous a déposé l'entente relative à la protection contre l'incendie 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette entente mentionne que le coût pour la protection de l'incendie 2023 passera au coût de 120\$ par porte pour la protection du territoire de la municipalité de La Reine; qui est plus de 5% selon l'an passé.

Les élus ont décidé de revérifier avec la municipalité de Dupuy avant d'accepter cette résolution.

15) 22-12-308 : Cotisation au Réseau Biblio pour 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité de renouveler le réseau Biblio pour 2023 et de payer la cotisation au montant 1989.08\$

16) 22-12-309 : Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000 \$;

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2500 \$ pour l'exercice financier 2022 et 2023 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

17) 22-12-310 : Renouvellement de l'entente relative au contrôle des animaux

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil de renouveler l'entente relative au contrôle des animaux avec la SPCA pour 2023 pour un montant de 1070.00\$

18) 22-12-311 : Reddition Emploi Étudiant Canada

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la reddition de compte Emploi Étudiant Canada tel que demandé, soit 1583.00\$

19) 22-12-312 : Demande d'emploi Étudiant 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité de demander un emploi étudiant pour juin 2023 soit un ou une responsable en entretien pelouse et parc.

20) 22-12-313 : Demande de citoyens 1^{ère} avenue Est

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil de renouveler l'entente avec le groupe des Citoyens de la 1^{ère} Avenue Est, pour le déneigement 2022-2023.

21) 22-12-314 : Règlement #251 Traitement des élus 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil de déposer et d'adopter le règlement #251 Règlements relatif au traitement des élus municipaux 2023 et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.

RÈGLEMENT NUMÉRO 251

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION À CERTAINES PERSONNES

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 221 et ses amendements.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2023 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 4731.04 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1892.42 \$.

La rémunération de base de chacun des élus ne pourra être perçue par l'élu que s'il assiste aux séances régulières mensuelles du conseil, chacune de ces présences lui donnant ainsi droit à un douzième de sa rémunération de base annuelle.

Advenant la tenue de séance extraordinaire et/ou séance de travail, un montant de 40.00\$ sera alloué pour chaque présence des sept (7) élus, pour un maximum de six (6) séances par année.

ARTICLE 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ARTICLE 7

La rémunération telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant de base annuelle applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à 2%.

ARTICLE 8

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion donné le :	6 décembre 2022
Dépôt du projet de règlement	19 décembre 2022
Adopté le:	19 décembre 2022
Avis public publié le	20 décembre 2022
En vigueur le :	1 janvier 2023

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE AU COURS D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 décembre 2022.

22) 22-12-315: Plan de mesure d'urgence – Génératrice (ADG)

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil de faire la mise en place conforme de la génératrice branché par un électricien, refaire le plancher à la cabane dans le but de respecter notre plan de mesure d'urgence de la salle municipale s'il y aurait urgence pour protéger les citoyens.

23) 22-12-316 : **Clic Sécure renouvellement**

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil de faire un renouvellement pour le CLIC SÉCUR pour la directrice générale Lise Bégin et de nommée la directrice générale adjointe Mme Sylvie Perreault au lieu de M. Jean-Claude Doré

24) 22-12-317: **CIA Migration budget**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'opter pour le plan 2 de la soumission concernant à la nouvelle plateforme concernant la migration avec CIA. Le Cout sera de 762.40 plus taxe.

MIGRATION CIA-MICROAGE					
BUDGET 2023					
PLAN 2	COUT	#ORDI	MOIS	HEURE	TOTAL
MIGRATION CIA-MICROAGE	COUT	#ORDI	MOIS	HEURE	300,00 \$
ANTIVIRUS INACTIF	2,95 \$	2	12		70,80 \$
MAIN D'ŒUVRE CIA	100,00 \$			1	100,00 \$
BACK UP MOCROSOFT 365-ICLOUD	4,45 \$	2	12		106,80 \$
NOUVELLE PLATEFORME	7,70 \$	2	12		184,80 \$
Facturé MRC					
					762,40 \$

9. PÉRIODE DE QUESTION (de 19h30 à 20h);

10. VOIRIE;

11. INSPECTEUR MUNICIPAL;

12. PONTS;

13. PROJETS ET DEVELOPPEMENT;

1) 22-12-318 : **Résolution soumettre Projet volet 4**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandaté la DGA pour travailler sur le projet volet 4 et nous revenir avec une soumission du projet pour le toit de la patinoire qui serait probablement subventionné à 80%

2) 22-12-319 : **Résolution soumettre Projet SLAT**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandaté la DGA à travailler sur le projet SLAT de sport et loisir de l'Abitibi-Témiscamingue pour une subvention approximative de 50% et nous faire un résumé du projet à la prochaine réunion.

3) **22-12-320 :** **Programme encouragement Activité physique Club Optimiste**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de payer 50% des coûts d'activités physique et artistique culturel ainsi que 50% soit payé par le Club Optimiste de La Reine pour un montant de 100\$ par enfant par année.

4) **22-12-321 :** **MADA et Politique familiale (Sondage)**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de faire tirer es prix en argent soit : 3 prix de 100\$ pour les citoyens qui vont remplir le sondage MADA et la politiques familiales.

5) **22-12-322 :** **Politique Studio mise en forme**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de différentes politiques pour le studio mise en forme présenté par la dga;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la politique soit présentée au prochain conseil selon ce que les élus ont décidé avec le soutien de Mme Sylvie Perreault; dga et sera publié dans le journal L'Entrain.

14. **VARIA (SUJET DIVERS);**

1) **Données du système – usine de pompage**

Monsieur Gérald East dépose les données du système de l'usine de pompage pour explications.

2) **Déclaration des intérêts pécuniaires des élus 2023 suite**

Tous les élus ont déposés la déclaration des intérêts pécuniaires pour 2023.

3) **Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget et programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;**

La date de la séance extra a été établit le 19 décembre 2022 à 19h00

4) **Date de la séance pour adoption pour déterminer le taux de taxes 2023**

La date de la séance extra a été établit le 19 décembre 2022 à 19h30

5) **Lumière Sentier Raquette et cabane de bois**

Mme Perreault fera une analyse de coût pour la prochaine réunion

6) **22-12-323 :** **Projet formation Eau portable inscription**

CONSIDÉRANT QUE nous avons recruté un candidat pour faire une formation au Cégep de Saint Laurent en visioconférence pour la formation Eau souterraine avec et sans filtration et réseau;

CONSIDÉRANT QUE cette formation se fera sur un période de 16 jours soit du 20 février au 16 mars 2023 au coût de 2960. \$Plus taxes;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de rémunérer la personne choisie durant 112 heures de formation comme convenu à l'entente entre le candidat et les élus de la municipalité de La Reine

7) **22-12-324 :** **Déneigement Paroisse Saint Philippe La Reine**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la Paroisse Saint Philippe de La Reine pour faire le déneigement de l'église gratuitement comme par les années passées.

8) **Avancement Rue de bord de l'eau**

Aucune avancement de fait depuis les travaux de l'arpentage de Descarreaux

9) **Transport Adapté**

A analyser lorsque la demande sera concluante

10) 22-12-325 : Radiation comité d'embellissement

Il est proposé et résolu à l'unanimité de faire la radiation du comité d'embellissement le plus tôt possible.

15. SUIVI ET ACTIONS A FAIRE;

16. RAPPORT DES ACTIVITÉS MAIRESSE ET CONSEILLERS;

17. 22-12-326: CLÔTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2022 À 19H00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 22-12-327 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

- 1) Ouverture de la séance extraordinaire; il est __ h __
- 2) Adoption de l'avis de convocation
- 3) Adoption du budget de la municipalité de La Reine pour l'exercice financier débutant le 1 janvier au 31 décembre 2023;
- 4) Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;
- 5) Période de questions portant exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 6) Clôture de la séance. (__ : __)

3. 22-12-328 ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE POUR L'EXERCICE FINANCIER DÉBUTANT LE 1ER JANVIER 2023 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023.

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de la municipalité, pour l'année financière 2022, comme suit:

	<u>REVENUS</u>
<u>TAXES</u>	
<u>TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE</u>	
- Taxe foncière générale	105 545\$
- Taxe générale-SQ	14 236\$
- Taxe générale-protection incendie	25 154\$
<u>TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX</u>	
- Eau	55 741\$
- Égout	3 451\$
- Ordures et matières recyclables	48 165\$
<u>PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES</u>	
- Compensation terres publiques	1 041\$
<u>SERVICES RENDUS</u>	
<u>SERVICES AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</u>	
- Enlèvement neige (Corp. Chemins d'hiver)	-\$
- Services Fonctionnaire désigné	-\$

- Remb. Frais inscription formation (COMBEQ)	- \$
- Remb. Frais déplacements inspecteur	- \$
- Services eau potable/marais	- \$

AUTRES SERVICES RENDUS (LOCAL)

- Administration (photocopies, fax)	50\$
- Location stationnement bloc 6	450\$
- Voirie: Autre service déneigement	360\$
- Loisirs et culture (location salle)	250\$
- Loyer locaux organismes	720\$
- Journal communautaire	100\$
- Loyer (3A, 3 ^e avenue Ouest)	6 600\$
- Inscriptions gym.	100\$

IMPOSITION DE DROITS

- Licences et permis	250\$
- Droits de mutations immobilières	2 500\$
- Droits exploitants gravière	500\$
- Étude dérogations mineures	

INTÉRÊTS

- Intérêts sur arrérages de taxes	2 000\$
-----------------------------------	---------

AUTRES REVENUS

TRANSFERTS

- Compensation provenant de la TVQ	5 515\$
- Péréquation	120 326\$
- Entretien réseau routier	198 314\$
- Matières résiduelles	8 662\$
- Subvention PRIMEAU	40 280\$

TOTAL DES REVENUS 640 310 \$

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Conseil municipal	30 892\$
- Gestion financière et administrative	106 928\$
- Greffe	1 385\$
- Évaluation	10 783\$
- Autres	8 500\$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Police	14 236\$
- Protection contre les incendies	25 154\$
- Sécurité civile	6 580\$
- Sécurité - autre	1 070\$

TRANSPORT

RÉSEAU ROUTIER

- Voirie municipale	147 728\$
- Enlèvement de la neige	46 180\$
- Éclairage des rues	4 000\$
- Transport adapté	6 000\$
- Autres (gravière)	3 550\$

HYGIÈNE DU MILIEU

- Approvisionnement et traitement eau potable	38 201\$
- Réseau de distribution eau potable	17 987\$
- Réseau d'égout	3 485\$
- <u>Matières résiduelles – Déchets domestiques</u>	
- Collecte et transport	24 742\$
- Élimination	11 944\$
- <u>Matières résiduelles - Matières recyclables</u>	
- Collecte, transport, centre de récupération, et tri et conditionnement	16 648\$
- Matériaux sec	2 490\$
- Plan de gestion matières résiduelles	652\$
- Cours d'eau et environnement	616\$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- Logement social (HLM)	10 400\$
-	

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Aménagement, urbanisme et zonage	6 320\$
- Promotion et développement économique	5 025\$
- Rénovation urbaine	1 300\$

LOISIRS ET CULTURE

- Centre communautaire	25 205\$
- Parcs et terrains de jeux	13 639\$
- Bibliothèque	3 971\$
- Autre – Contribution org.	2 000\$
- Autres (réseau à large bande, inforoute)	833\$

FRAIS DE FINANCEMENT

- Intérêts sur emprunt	18 306\$
- Frais annuels carte de crédit	60\$

AFFECTATIONS

- Financement des investissements en cours	23 500\$
--	----------

TOTAL DES DÉPENSES 640 310 \$

4. 22-12-329 : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2023-2024-2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025, tel que présenté au conseil

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. 22-12-330 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

MUNICIPALITÉ DE LA REINE
ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DU 19 décembre 2022 à 19h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h30.

2. 22-12-331 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

- 1) Ouverture de la séance extraordinaire; il est __ h__
- 2) Adoption de l'avis de convocation
- 3) Adoption du règlement #250 de taux de taxation et les tarifications pour l'année 2023
- 4) Période de questions portant exclusivement sur le taux de taxation et les tarification pour l'année 2023
- 5) Clôture de la séance. (__ : __)

3. 22-12-332 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 250 SOIT :
« RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2023 »

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de La Reine désire déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 21 Novembre 2022 et que présentation d'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité que le règlement suivant soit adopté :

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Taxes sur la valeur foncière

2.1 Qu'une taxe soit imposée et prélevée pour l'année financière 2020, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, comme suit:

Taxe foncière générale:	0.6620 \$ du 100\$ d'évaluation
Sûreté du Québec	0.0893\$ du 100\$ d'évaluation

Article 3. Tarification

3.1 Qu'un tarif soit imposé et prélevé pour l'année financière 2023, de tous les propriétaires de résidences, commerces et industries desservis par les services suivants:

Tarification pour le service d'aqueduc:

- 470.12 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation. Une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir.
- 635.40 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
- 1346.09 \$ pour les établissements utilisés à des fins industrielles.

Tarification pour le service d'égout:

- 28.83 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation.
 - 40.99 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
 - 71.12 \$ pour les établissements utilisés à des fins industrielles.
- 3.2 Tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles et des matières recyclables, aux propriétaires de résidences, commerces et industries situés sur le territoire de la municipalité:
- 266.59 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation.
 - 356.17 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
 - 652.99 \$ pour les établissements utilisés à des fins industrielles.
 - 153.27\$ pour les résidences d'été.
- 3.3 Tarification pour le service incendie:
- 75.00 \$ par porte (Immeuble d'une valeur supérieur à 1500.00 \$)
 - 30.00 \$ par terrain vague (d'une valeur supérieure à 2200.00 \$)
 - Sommes manquantes: taux de taxation établi à 0,0519 \$ du 100\$ d'évaluation
- 3.4 Le tarif est payable par le propriétaire, que l'unité de logement, commerce ou industrie soit utilisé ou vacant.

Article 4. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
ADOPTÉ à la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022.
Date de l'affichage de l'avis de la publication du règlement: 20 Décembre 2022.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **22-12-333** **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

MUNICIPALITÉ DE LA REINE
ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DU 19 décembre 2022 à 20h00

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 20h00.

2. **22-12-331:** **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

- 1) Ouverture de la séance extraordinaire; il est __h__
- 2) Adoption de l'avis de convocation
- 3) Résolution d'aide à la voirie PPA-CE Reddition de compte décembre 2022;
- 4) Résolution d'aide à la voirie PPA-ES Reddition de compte décembre 2022;
- 5) Modifications conditions salariales des employés municipaux
- 6) Abroger Résolutions #22-11-270 Contrat de la SPCA;
- 7) Varia
- 8) Période de questions

3. **22-12-334:** **Résolution d'aide à la voirie PPA-CE Reddition de compte décembre 2022**

ATTENDU QUE la date limite pour faire la reddition de compte pour le PPA-CE est le 31 décembre 2022 pour recevoir la subvention de 15 000\$;

- Dossier : 00032104-1 – 87080 (8) – 20220511-010
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

➤ Résolution numéro : 2022-12-335

ATTENDU QUE les élus municipaux de la municipalité de La Reine ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) d'un somme de 15 000\$ et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de La Reine approuve les dépenses d'un montant de 91541\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4. 22-12-335 : Résolution d'aide à la voirie PPA-ES Reddition de compte décembre 2022

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'attendre pour demander la subvention PVAL PPA-CE accordé en 2022 de 20 milles dollars qui se divise sur trois ans.

5. 22-12-336 : Conditions Salariales des Employés de la municipalité

CONSIDÉRANT QU'un changement est effectué sur les 3 employés municipaux à partir du 1 janvier 2023;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la directrice générale dépose les nouvelles ententes au dossier de chacun des trois employés tel que discuté en séance du 19 décembre 2022.

6. 22-12-337 : Abrogation Résolution #22-11-270 concernant la SPCA

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la résolution #22-11-270 prise à l'assemblée du 7 novembre 2022 soit abrogée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. 22-12-338 : CLÔTURE DE LA SÉANCE



Municipalité
de La Reine

DÉNEIGEMENT

Lorsque vous faites le déneigement, veuillez porter une attention particulière afin de ne pas déplacer les couverts d'égout : pour éviter qu'il y ait accumulation de neige dans les trous d'homme et obstruction du réseau.

DÉNEIGEMENT DES RUELLES : Nous demandons également, de ne pas déneiger les ruelles pour éviter de briser les valves d'eau et le gel du réseau d'égout. Également, ne pas mettre de neige dans les ruelles.

DÉNEIGEMENT / BOÎTES AUX LETTRES : Nous demandons d'enlever notre boîte aux lettres lorsque le courrier est arrivé, pour faciliter le déneigement et éviter qu'elle ne soit brisée lors du passage du camion de déneigement.

SÉCURITÉ INCENDIE

Pour votre sécurité, votre municipalité désire vous rappeler de vérifier les batteries dans vos avertisseurs de fumée

SALLE D'ENTRAINEMENT

Le 9 janvier dernier, le conseil municipal a modifié sa politique pour l'accès à la salle d'entraînement. La principale modification concerne l'âge d'admissibilité. Donc:

-toute personne âgée de 15 à 18 ans peut utiliser le local, sans accompagnement, avec **l'autorisation signé d'un parent ou tuteur légal**

-toute personne âgée de 12 à 14 ans peut utiliser le local **SEULEMENT Si elle est accompagnée d'un adulte membre du club**

-La salle d'entraînement est interdite à tous les enfants de 11 ans et moins;

Lors de votre inscription, une copie des règlements vous sera remise. Il est toujours fortement recommandé d'être 2 pour s'entraîner.

3 mois : 30\$ 6 mois : 50\$ 1 an : 100\$

20\$ pour la clé qui vous sera remis au retour de celle-ci



FONCTION : CONTREMAÎTRE-OPÉRATEUR TRAVAUX PUBLICS – Poste permanent à temps plein

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :
Directrice générale

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES :

Planifie, dirige et contrôle les activités du service des travaux publics

Effectue des travaux de voirie et d'entretien

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Opérateur des équipements (déneigeuse, rétrocaveuse, etc.)
- Personne responsable de dossiers spécifiques locaux : égout, voirie municipale et déneigement;
- S'assure de faire le suivi des dépenses avec la direction ;
- Effectue les achats de son service selon la politique d'achat de la municipalité ;
- Voit à l'entretien des bâtiments, des véhicules, de l'équipement et de la machinerie de la municipalité;
- S'assure du respect des normes de sécurité au travail prescrites par la C.N.E.S.T.;

EXPERIENCES ET AUTRE SCOLARITE

- Secondaire 5;
- Expérience serait un atout ;
- Permis classe 3.

SALAIRE ET AUTRES

- Salaire compétitif selon qualifications ;

ENTRÉE EN POSTE PREVUE :

- immédiatement

Transmission de votre curriculum vitae
par courrier ou par courriel

Municipalité de La Reine
À l'attention de Mme Lise Bégin, directrice générale
1, 3^e avenue Ouest
La Reine, QC. J0Z 2L0

lareine@mrcao.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éconologis

Un service gratuit pour les ménages à revenu modeste

Saint-Jérôme, le 13 octobre 2022. – Le programme Éconologis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles revient pour la saison 2022-2023. Ce sont des milliers de ménages à revenu modeste qui bénéficient chaque année de conseils et de services en efficacité énergétique leur permettant de mieux se préparer pour l'hiver tout en améliorant le confort de leur résidence.

Cette année, environ 8000 foyers québécois recevront la visite d'un conseiller ou d'une conseillère en efficacité énergétique de chez Expertbâtiment.

Éconologis comporte deux volets. Le premier inclut des conseils pratiques pour économiser en matière de chauffage et d'électricité ainsi que la réalisation de travaux légers pour faire face à l'hiver, comme le calfeutrage de fenêtres, l'installation de coupe-froid, l'isolation de prises électriques, etc. Le deuxième volet prévoit le remplacement de thermostats mécaniques par des thermostats électroniques, programmables ou non, sous certaines conditions.

Pour bénéficier du programme Éconologis, le participant ou la participante doit respecter les seuils de revenus avant impôt. Pour le volet 2, il doit également recevoir une facture d'énergie pour le chauffage de son domicile. Finalement, aucun occupant ou occupante du logement ne doit avoir reçu la visite d'un conseiller ou d'une conseillère dans le cadre du programme Éconologis ou d'un programme de même nature géré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et ce, au cours des cinq dernières années ou des trois dernières années s'il ou elle a déménagé.

Pour obtenir plus d'information sur les critères d'admissibilité et pour prendre rendez-vous avec un conseiller ou une conseillère, communiquez avec Expertbâtiment au 1 844 303-7333 ou appelez le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au **1 866 266-0008**. Tous les détails du programme sont accessibles sur [Québec.ca/econologis](https://quebec.ca/econologis).

Éconologis est un programme saisonnier offert d'octobre à mars qui permet d'obtenir des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la forme d'énergie utilisée.

Expertbâtiment est une entreprise familiale qui a pour mission d'offrir tous les services spécialisés pour garantir des bâtiments sains et sécuritaires.

Information pour les médias :

Carole Denis
Agente de liaison
Programme Éconologis
1-844-575-5123 Poste 191
carole.denis@expertbatiment.ca

Fiche d'inscription

Nom de l'organisme :	
Nom du contact:	
Téléphone:	
Date:	
Initiale:	



	PRÉNOM	NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	REMARQUES
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

SVP. Retournez cette liste de noms à l'adresse suivante : carole.denis@expertbatiment.ca

N.B. N'oubliez-pas de demander l'autorisation à l'utilisateur avant d'inscrire ses coordonnées. Merci!

FEUILLET PAROISSIAL DE LA REINE



Semaines 22 janvier au 5 mars 2023

- D. 22 janvier 11hrs. Célébration de la parole par Guylaine Phaneuf et Anne Drainville
- D. 29 janvier 11hrs. (045-17) Anna Brousseau – Quête des funérailles
(010-20) Blaise Caron – Quête des funérailles
- D. 5 fév, 11hrs. Célébration de la parole par Angèle Thouin et Marielle Gauthier
- D, 12 fév. 11hrs. (030-22) Jean d’Avila Drainville – Anne Drainville
(060-18) Gérard Perreault et Thérèse Pomerleau – Leurs enfants
- D. 19 fév. 11hrs. Célébration de la parole par Jocelyne Gauthier et Marco Lévesque
- D. 29 fév. 11hrs. (018-19) Jeannine St-Arnauld – La famille Bertrand Blais
(045-20) Alice Martial – Ses enfants et petits-enfants



Quête du mois de décembre



Quête : 692.45\$ **Prions** : 20.00 \$ **Quête spéciale** : 36.25\$
Dîme: 650.00\$ **Dons** : 2779.00\$
Revenus-organisations : 225.50\$ **Autres revenus(messes)** : 20.00\$

Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix!

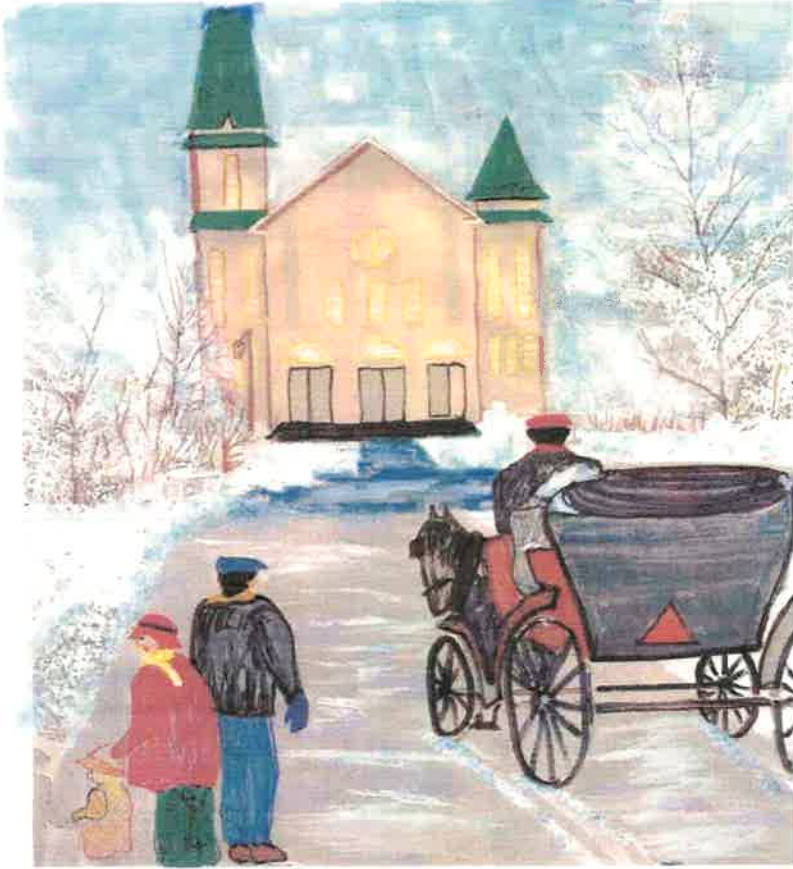
Là où est la haine, que je mette l’amour;
Là où est l’offense, que je mette le pardon;
Là où est la discorde, que je mette l’union`
Là où est l’erreur, que je mette la vérité;
Là où est le doute, que je mette la foi;
Là où est le désespoir, que je mette l’espérance;
Là où sont les ténèbres que je mette la lumière;
Là où est la tristesse, que je mette la joie.



Saint François d’Assise

BONNES SEMAINES!





Fabrique St-Philippe

BONJOUR À TOUS,

*À TOUS LES PAROISSIENS DE
NOTRE BELLE COMMUNAUTÉ
CHRÉTIENNE, NOUS DÉSIRONS VOUS
SOUHAITER UNE BONNE ET
HEUREUSE ANNÉE. JOIE, PAIX
AMOUR ET QUE LE SEIGNEUR VOUS
ACCOMPAGNE AU FIL DES JOURS.*

Message de notre évêque Mgr. Gille Lemay

La fabrique ayant demandé par écrit l'autorisation de se départir du bâtiment de l'église, nous avons donc reçu une réponse favorable à notre demande. (Une copie de sa lettre est affichée sur le babillard de la chapelle). Comme vous le savez, les coûts d'entretien et de réparation du bâtiment sont immenses pour la fabrique. D'ailleurs, lors de l'assemblée des citoyens le printemps dernier, la majorité en était venue à cette conclusion.

L'ayant offert à la municipalité et répondu dans la négative, nous sommes dans l'obligation de la mettre à vendre .

Vous avez un projet, vous désirez l'acquérir, une demande par écrit ou pour info auprès de Anne Drainville, présidente.

Guylaine Phaneuf



Bibliothèque La Reine

Bonjour à tous!

Malheureusement nous constatons depuis les vacances de l'été une baisse considérable de l'achalandage à la bibliothèque et cela n'est pas dû au manque de bénévoles.

Nous avons dû prendre la décision d'ouvrir aux 2 semaines au lieu de fermer complètement la bibliothèque.

Nous avons une très belle collection de livres de tous genres et actuels, une rotation de 350 livres aux 6 mois avec le Réseau des bibliothèques Abitibi-Témiscaminque.

Un abonné à droit aux prêts numériques, jeux adultes et enfants, raquettes autres jeux virtuels, etc.



Février :

Est le mois coup cœur, nous vous invitons à venir mettre votre livre que vous avez aimé le plus sur notre présentoir aménagé à cette occasion.



Nous avons toujours les raquettes de la biblio et de la municipalité à votre disposition.

Vous pouvez les emprunter à la biblio les mardis soirs de 18.30 à 20 heures pour 2 semaines.

Horaire de la bibliothèque

24 janvier, 7 février, 21 février 18.30 à 20 heures

Solange Perreault, responsable



COMMUNIQUÉ

Février mois coup de cœur à la biblio

Le 13 janvier 2023 – Février, mois de l’amour, de l’amitié et des coups de cœur ! C’est dans cet esprit que les membres du comité BIBLIO vous invitent, en février, à venir découvrir leurs coups de cœur littéraires. Pour ce faire, repérez le présentoir des livres qui portent un autocollant en forme de cœur. Et faites de belles trouvailles !

Et, dans cette vague de partage et de plaisir, les abonnés sont invités, s’ils le désirent, à y joindre leur coup de cœur en y insérant un signet que la bibliothèque leur remettra.

Votre bibliothèque locale, affiliée au Réseau BIBLIO de l’Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, vous offre une panoplie de services : prêt de livres, de revues, de livres numériques en français et en anglais pour les jeunes et les adultes, de revues numériques en plusieurs langues, d’outils d’animation, de raquettes à neige et Internet Wi-Fi. Demandez votre numéro d’usager pour accéder aux services en lignes sur le nouveau site web www.reseaubiblioatnq.qc.ca, tels les réservations et les renouvellements de prêts, les demandes de livres non disponibles en bibliothèque, et plus encore.

Février, c’est donc un rendez-vous ! Le personnel de la bibliothèque se fera un plaisir de vous accueillir et de vous servir.





Fière de notre engagement

Félicitations!!!

à Marie-Hélène Riopel pour la naissance de son bébé né le 9 janvier. Il se nommera Nicolas. Il est le 4e enfant de la famille Drolet. On vous souhaite beaucoup de bonheur avec ce nouveau poupon!

Bleu Ciel Une exposition à visiter au Centre d'Art, à la maison de la culture de La Sarre. Des œuvres de broderie de toutes sortes en 3D. C'est de toute beauté. Il faut voir ça. Disponible jusqu'au 12 février.

Bonne Fête à nos membres nées en janvier :

Anne Drainville 27 janvier

Annick Dostaler 28 janvier

Angèle Thouin

Com. Communications.

Programme d'encouragement à l'activité physique et culturelle



Municipalité
de La Reine



Objectif

L'objectif de ce programme est d'encourager la participation des jeunes Lareinois âgés de 18 et moins à diverses activités sportives et culturelles en offrant une aide financière après une inscription à des cours ou à des activités sportives qui ne sont pas offerts à La Reine parce que la municipalité ne possède pas les infrastructures nécessaires (exemple : piscine)

Toute activité pourra être soumise pour évaluation au Club Optimiste pour en juger l'éligibilité.

Année de référence

La période de référence pour l'application de cette politique est du 1^{er} septembre au 31 août de l'année. Toute demande doit être faite au plus tard le 31 janvier de l'année en cours

Critère d'admissibilité

- Être résident de La Reine
- Être âgé de 18 et moins
- L'activité sportive ou culturelle à laquelle le jeune est inscrit ne doit pas être offerte dans la municipalité
- Les frais encourus doivent avoir été payés dans l'année en cours

Notez que les frais reliés à un programme "sport-études" offert par une école et que ceux découlant d'activités libres (golf, patin, ski, bain, etc.) ne sont pas admissibles.

Contribution

Un montant de 100\$ par enfant/par année sont remboursés conjointement par le Club Optimiste et la municipalité de La Reine.

Procédure

Le résident qui souhaite recevoir cette contribution doit remplir le formulaire "Programme d'encouragement à l'activité physique et culturelle" et le présenter à Mme Pierrette East du Club Optimistes au 819-947-5441 ou 15, 1^{ère} Avenue Est **au plus tard le 31 janvier de l'année en cours**, accompagnée des pièces justificatives requises.

Programme d'encouragement à l'activité physique et culturelle



**Municipalité
de La Reine**



Formulaire pour demande de remboursement

- Pour être éligible, il faut obligatoirement avoir 18 ans et moins et fournir une preuve de résidence.
- L'activité sportive faisant l'objet de la demande de remboursement doit être dispensée par un organisme ou une association sportive reconnus et être **offerte à l'extérieur de La Reine**
- Les frais encourus doivent avoir été payés dans l'année en cours
- Les frais remboursable sont de 100\$ par enfant/par année
- **Toute demande reçue après le 31 janvier sera refusé**

IDENTIFICATION DU PARENT RESPONSABLE DE LA DEMANDE

Nom, prénom

Adresse

Courriel

IDENTIFICATION DES ENFANTS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Nom, prénom

Date de naissance

Les documents suivants sont joints à la demande :

Preuve de résidence

Reçu d'inscription

Preuve d'âge du participant

Je reconnais et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont véridiques.

Signature du parent responsable

Date

PG EXPÉDITION ABITIBI

2E ÉDITION

17, 18 ET 19 FÉVRIER 2023

1 RÊVEUR

7 ORGANISATEURS

175 BÉNÉVOLES

2 COURSES

40 MUSHERS

360 CHIENS DE TRAÎNEAU

160 KM DE SENTIER

3 MUNICIPALITÉS

1 VILLE

S'ALLIENT POUR VOUS PRÉSENTER

LA DEUXIÈME ÉDITION DE LA

PG EXPÉDITION ABITIBI





Optimistes

FRANCOPHONES CANADIENS

LE CLUB OPTIMISTE DE LA REINE S'ASSOCIE ENCORE CETTE ANNÉE POUR SUPPORTER LA COURSE PG EXPEDITION QUI AURA LIEU LES 17-18-19 FÉVRIER PROCHAIN.

LE SAMEDI 18 FÉVRIER AU CASSE CROUTE L'ÉCOLE, LES MEMBRES DU CLUB OFFRE UN REPAS COMPLET (SOUPE, SPAGHETTI & DESSERT) POUR LA SOMME DE 20\$. (argent comptant seulement) UN KIOSQUE EXTÉRIEUR SERVIRA CAFÉ ET CHOCOLAT CHAUD



**EXPOSITION DES ŒUVRES DE
BLAISE BOISVERT
TOUT LE MOIS DE FÉVRIER
À LA MAISON D'ART
JEANNINE DUROCHERS**

**VERNISSAGE LE
DIMANCHE 5 FÉVRIER À 14H**

BIENVENUE À TOUS!



Œufs marinés à l'asiatique

Ingrédients :

- 1/2 tasse (125 ml) de sauce soya faible en sel
- 2 c. à soupe de vinaigre de riz
- 2 c. à soupe d'eau
- 1 c. à soupe de sucre
- gingembre frais (2 po / 5 cm) en tranche
- 1 c. à soupe d'ail hachée
- 1 c. à soupe de graines de sésame
- 1 c. à thé d'huile de sésame grillée
- 1 c. à thé de sambal oelek
- 4 œufs durs écalés

Préparation :

- Dans un pot de verre, mélanger tous les ingrédients.
- Ajouter les œufs durs écalés.
- Laisser macérer au frigo de 4 à 6 heures.
- Retirer les œufs, et réserver le liquide pour un autre usage.
- Servir garni d'oignon vert et de graines de sésame sur une salade ou sur des ramens.

Bon appétit !

Sonia Royer



Appel à tous âmes!

La vie avec un grand V

C'est le plus grand mystère de tous les temps. Personne, aucun philosophe ou scientifique n'a pu la définir. Ils cherchent partout sur d'autre planète, ils essaient de la démarrer dans leur laboratoire, avec leur grande connaissance et instrument inimaginable, ils connaissent bien les composants biologiques (acide animée, carbone, eau, énergie, etc) mais aucune molécule vivante n'est apparue dans leur creuset, pas même la plus primitive soit elle.

Ce n'est pas en se tournant vers eux que nous allons apprendre quelque chose. La civilisation est bien avancée en technologie, en science, c'est incroyable, mais en ce qui la vie et la mort, ils ne sont pas plus avancés que l'australopithèque, il y a 3 millions d'années. Je regardais une émission à la télévision, une femme (astrophysicienne), elle a déclaré que si après toutes les recherches en laboratoire comme dans l'espace, s'il ne trouve aucune trace de vie, c'est qu'il nous manque quelque chose, mais quoi? Voilà la question, les télescopes ou les microscopes, ils ne verront pas d'autre chose. Il est invisible, immortel. J'ai une réponse toute simple : La Bible.

Un jour, Albert Einstein (le grand savant) visitait une école et une petite fille lui demanda s'il croyait en Dieu. Le savant lui répondit : Donnes-moi ton adresse, je vais t'écrire. Les mots exacts, je ne les ai pas mais en quelques mots, il lui répondit que derrière les lois qui régissent l'univers, il y avait un Esprit infiniment supérieur au nôtre.

Il avait raison, mais M. Einstein n'a pas cherché dans cette direction, il a plutôt choisi la direction de la science, il est mort erratique. Ça nous donne quoi d'apprendre que $E=MC^2$ ou toute autre formule compliquée. La question existentielle demeure, la question: qui nous sommes, d'où venons-nous, où allons-nous? Mais pas pour tous! Je vais transcrire ici un verset biblique qui nous donne une lumière céleste :

Ézéchiél 36,37 "j'en raffole"

Celui ou celle qui écoute avec son cœur découvrira quelque chose que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, qui n'est point monté au cœur de l'homme, quelque chose que Dieu réserve à ceux qui l'aime, à ceux qui ont des cœurs d'enfant. Parole de Jésus même dans l'Évangile. L'Esprit de sagesse et d'intelligence.

À bientôt!

Jean Boudreau, évangéliste

QUI DIT JANVIER DIT... RÉSOLUTIONS!!!

Janvier, début d'une nouvelle année et période par excellence pour prendre nos résolutions. Règle générale, elles s'articulent autour des mêmes thèmes : arrêter de fumer, manger moins de sucreries, faire plus de sport ou encore perdre du poids. Et si cette fois nous commençons l'année avec des actions positives pour nous et notre environnement?



JE BAISSE LE CHAUFFAGE LA NUIT ET LORSQUE JE NE SUIS PAS À LA MAISON

D'abord, je réduis l'utilisation de l'énergie, et je fais des économies en frais de chauffage. L'organisme Équiterre rappelle que lorsqu'on chauffe, chaque degré au-dessus de 20° C par période de 24 h consomme 5% d'énergie de plus. Quelques conseils pour réduire votre consommation d'électricité et faire des économies.

J'APPORTE MES SACS RÉUTILISABLES PARTOUT

Je privilégie ceux en tissu robuste, car en plus je peux les laver pour prolonger leur durée de vie.



JE VISITE PLUS SOUVENT LES FRIPERIES

Freiner son envie d'avoir de nouveaux vêtements n'est pas facile. Par contre, je peux mieux acheter en visitant des friperies pour donner une deuxième vie à des vêtements. Je fais la même chose et j'offre les miens à une friperie ou à un organisme qui les offrira à ceux qui en ont besoin.



J'APPORTE EN TOUT TEMPS MA TASSE RÉUTILISABLE

Même à l'hôtel ou en déplacement, j'apporte ma tasse réutilisable pour éviter d'utiliser les gobelets en carton et leur couvert en plastique. Ce gaspillage doit cesser et c'est facile de faire sa part.



J'APPRENDS À CUISINER AVEC LES RESTES POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Jeter de la nourriture, c'est terminé! Je cuisine intelligemment et surtout j'apprends à utiliser tout ce que j'ai sous la main pour éviter le gaspillage. Pour m'aider, je consulte ces 8 trucs pour réduire le gaspillage alimentaire.



JE FABRIQUE MON PRODUIT NETTOYANT MÉNAGER

Il est facile de trouver plusieurs recettes de nettoyant ménager sur Internet. Beaucoup contiennent un mélange à base de vinaigre et de bicarbonate de soude. Voici 5 nettoyants miracles à fabriquer avec ces deux simples produits.



J'UTILISE DU DENTIFRICE EN POUDRE

Je diminue ma production de déchets en utilisant du dentifrice en poudre dans un contenant en verre (réutilisable) sans léser sur l'efficacité du produit. Adoptez un mode de vie encore plus écologique en posant ces 30 gestes zéro-déchet.



DANS MA BOÎTE À LUNCH, JE RÉUTILISE PLUS DE SACS EN PLASTIQUE

Les petits « Ziploc » et autres sacs du même genre : c'est terminé. J'utilise des plats réutilisables ou je me procure des sacs en tissu lavable pour les remplacer. Si j'ai les mains habiles, je peux même en fabriquer. Pour trouver des idées de lunch, consultez 25 meilleures recettes à emporter dans un thermos.



J'ACHÈTE MON GEL DOUCHE EN VRAC

Plusieurs produits de soins corporels peuvent être achetés en vrac. Je soutiens les entreprises qui offrent cette alternative écologique. Bien sûr, j'utilise mes pots réutilisables! Vous pouvez aussi fabriquer vos propres savons, parfums en suivant ces étapes faciles.



JE FABRIQUE MON DÉODORANT

Ma trousse beauté peut subir une transformation, mais je fais ce changement par étape. Je change un produit à la fois. Je fabrique par exemple mon déodorant pour utiliser un produit plus sain et naturel et pour réduire le gaspillage en jetant les produits après usage.

Je découvre cette recette facile pour la fabrication d'un déodorant maison. Essayez aussi ces recettes maison pour prendre soin de votre peau.



LE PRINCIPE DES 3RV

RÉDUCTION À LA SOURCE
REEMPLIR
RÉCYCLAGE
VALORISATION



JE FAIS UN POTAGER

Faire pousser quelques fruits et légumes me permet de consommer des produits frais et goûteux tout en respectant la nature. Je prends des engagements, comme : utiliser l'eau de pluie pour arroser mes plants et refuser l'ajout d'engrais et de produits néfastes. En attendant le retour de la belle saison, je me prépare en me documentant.

Je lis les meilleurs conseils pour réussir mon potager et les trucs pour les jardiniers débutants.

VOTRE CAISSE VOUS INFORME

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant

8 prix de 2 500 \$ à gagner

Participez en cotisant à un REER ou à un CELI
avant le 1^{er} mars 2023 inclusivement.



Courez la chance de gagner 1 des 8 prix de 2 500 \$

Pour participer, cotisez à un REER ou à un CELI de Desjardins.
Date limite : le 1 mars 2023 inclusivement.

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi

ASSURANCE VOYAGE- Pourquoi prendre une assurance voyage ?

Une assurance voyage vous protège des imprévus financiers lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre province, même pour une journée.

L'assurance voyage c'est :



Protection sur mesure en sélectionnant seulement celles qu'il vous faut ;



Tranquillité d'esprit en évitant le stress lié aux imprévus et ainsi profiter pleinement de vos vacances ;



Service d'assistance 24 /7 pour obtenir de l'aide en cas d'urgence médicale ou non médicale lorsque vous êtes à l'étranger.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

www.desjardins.com/particuliers/assurances/assurance-voyage

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest





Commanditaires



Municipalité
de La Reine

MERCI! Grâce à vous, nous
recevons notre journal
communautaire!

Février 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 	2	3	4
5	6 Séance du conseil	7 BIBLIO	8 	9	10	11
12	13	14	15 	16	17	18
19	20	21 BIBLIO	22 	23	24	25
26	27	28				